



*Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année*

*Que 2021 soit pour vous-même et vos proches
une année d'espérance, de fraternité et de paix.*



Chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom de mes collègues adjoints, des conseillers municipaux, du personnel communal et bien sûr en mon nom personnel, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année, une année de succès qui voit se réaliser vos espoirs et vos attentes. Je forme des vœux pour votre réussite personnelle et professionnelle, pour une année heureuse avec une très bonne santé.

Le bonheur se nourrit d'évènements simples, d'une amitié partagée, de dialogue et de complicité avec nos proches, de l'affection de celles et ceux que nous aimons.

Une pensée toute particulière pour les plus démunis, les personnes seules et malades et ceux qui ont perdu un proche durant cette année si particulière qui vient de s'achever.

Pour la commune, l'année 2020 fut également une année compliquée suite à la pandémie. Néanmoins, nous avons pu mener à terme notre parc intergénérationnel apprécié par la majeure partie de la population ainsi que le parking permettant de sécuriser davantage les abords de l'école.

Durant l'an passé, la commune a délivré 28 certificats d'urbanisme, 23 déclarations préalables et 15 permis de construire. Ces chiffres montrent bien que notre commune est dynamique au niveau urbanistique.

Comme chaque année, nous avons programmé une adjudication pour des lots de bois de chauffage issus de notre forêt communale. Malheureusement, suite à la COVID 19, nous n'avons pas pu réaliser cette adjudication et nous sommes obligés de passer par la méthode d'appel d'offres. Toutes les personnes qui souhaitent soumissionner pour un ou plusieurs lots pourront le faire jusqu'au lundi soir 18 janvier à 18 h. La mairie est à votre disposition pour de plus amples informations.

Un étang au lieu-dit chemin de Zelsheim sera reloué pour début mars. Les personnes intéressées pourront se renseigner en Mairie.

Au courant de l'automne dernier, nous avons été contactés par un bureau d'études pour la mise en place d'une antenne permettant une meilleure couverture des réseaux mobiles. Le choix retenu fut le lieu-dit « Klausshede ». Le projet de convention avec la commune fera l'objet d'un point lors du prochain conseil municipal. Si l'emplacement est validé, le terrain sera réservé pendant 3 ans dans l'attente d'une installation éventuelle.

Le projet d'aménagement de l'entrée Est du village, la création d'une voie douce, la réfection du chemin de Zelsheim suit son cours. Le maître d'œuvre a été retenu et le projet est en cours d'instruction au Conseil Départemental, devenu CEA (Collectivité Européenne d'Alsace). Par la suite les appels d'offres pour les entreprises seront lancés afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps.

Depuis 2 mois, nous subissons un imprévu : le sol du gymnase de la salle polyvalente. Des remontées d'humidité décollent le nouveau sol posé il y a 2 ans. Des diagnostics seront réalisés très prochainement afin de trouver des solutions pérennes à ce problème.

Voilà un bref aperçu de notre programme passé et actuel, nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples informations dans les bulletins communaux, les flashes infos à venir et sur les réseaux sociaux.

Je réitère tous les vœux de bonheur, joie, prospérité et d'une excellente santé pour vous tous, villageoises et villageois, que 2021 vous apporte le meilleur !!

Votre Maire
Christian MEMHELD



APPELS d'URGENCES :

SAMU : 15 Police secours : 17
Pompiers : 18 Appel Urgence Européen : 112



Gendarmerie locale
100, rue Clémenceau
67390 MARCKOLSHEIM
☎ 03 88 58 29 80

MAIRIE

2, rue du Sel
67600 BINDERNHEIM
☎ : 03.88.85.40.21

Horaire d'ouverture:

Lundi 15h à 19h
Jeudi 8h30 à 12h
Vendredi 13h30 à 16h30

Mail :

mairie@bindernheim.fr

Site internet :

www.bindernheim.fr

Permanence

Maire/Adjoints :
Lundi 17h à 19h
et sur rendez-vous

CONSEIL MUNICIPAL

Les membres des différentes commissions se sont réunis plusieurs fois depuis leur installation le 25 mai 2020. Le maire a invité l'ensemble des conseillers 6 fois aux réunions du conseil municipal. Ci-dessous les résumés des délibérations. L'ensemble des comptes rendus peuvent être consultés au tableau d'affichage, en mairie et sur notre site internet : www.bindernheim.fr

EN BREF, en séance du 08 juin 2020 le conseil municipal :

25. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

10 de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° pendant toute la durée de son mandat, d'ester en justice avec tous pouvoirs, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

26. INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant de l'indemnité du Maire comme suit

de 1 000 à 3 499 habitants	51,6 %	2 006,93 € brut mensuel
----------------------------	--------	-------------------------

DECIDE de fixer le montant de l'indemnité des Adjointes comme suit

de 1 000 à 3 499 habitants	19,8 %	770,10 € brut mensuel
----------------------------	--------	-----------------------

DECIDE le versement des indemnités ci-dessus à compter de la date d'entrée en fonction, soit à partir du 25 mai 2020.

27. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES EPCI ET AUTRES

Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire quant aux compétences de chaque organisme de regroupement, procède alors à la désignation des délégués.

a. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM)

Selon les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, il n'y a plus lieu de désigner les délégués. En effet, dans les communes de plus de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont élus lors des élections municipales. C'est donc le Maire qui est délégué titulaire, la suppléance étant assurée par le premier Adjoint, à savoir Mme BAEHR Isabelle.

b. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)

Le Conseil Municipal émet la proposition suivante :

- M. MARTIN Daniel, délégué titulaire
- M. KELLER Franck, délégué suppléant

c. SIVU des Communes forestières de Sélestat et environs

Après vote, le Conseil Municipal désigne les délégués au SIVU forestier de Sélestat comme suit :

- M. GERBER Christian, délégué titulaire,
- M. SOETE Christophe, délégué suppléant

28. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

a. Commissions diverses

Sur proposition du Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide la création des commissions municipales suivantes :

Libellé	Référent	Membres
<i>Bâtiments communaux, voirie, sécurité, urbanisme, transition énergétique</i>	M. MEMHELD Christian	M. MARTIN Daniel, Mme BAEHR Isabelle, M. KELLER Franck, M. MATHIS Franck, Mme WANTZ Jenny, M. BUEB Frédéric, M. SOETE Christophe
<i>Affaires financières</i>	Mme BAEHR Isabelle	M. MEMHELD Christian, M. MARTIN Daniel, M. SOETE Christophe, Mme DISCHLI Claire, Mme SCHWEIN Jasmine
<i>Ecole et affaires scolaires, petite enfance, aînés, fleurissement espaces verts</i>	Mme ADOLF Denise	M. GERBER Christian, M. MARTIN Daniel, Mme BISCHOFF Rachel, Mme WANTZ Jenny, Mme DISCHLI Véronique, Mme DISCHLI Claire, Mme SCHWEIN Jasmine
<i>Communication, relations externes, manifestations et jumelage</i>	M. MARTIN Daniel	M. GERBER Christian, Mme ADOLF Denise, M. MATHIS Franck, M. MOSSER Jean-Noël, Mme WANTZ Jenny, Mme BISCHOFF Rachel
<i>Culture, loisirs, sports, Bindr'Assoc, gestion salle et parc intergénérationnel</i>	M. GERBER Christian	Mme BAEHR Isabelle, Mme ADOLF Denise, M. MATHIS Franck, Mme BISCHOFF Rachel, Mme DISCHLI Claire, Mme SCHWEIN Jasmine
<i>Forêt communale, baux ruraux, chasse</i>	M. MEMHELD Christian	M. GERBER Christian, Mme BAEHR Isabelle, M. MOSSER Jean-Noël, M. KELLER Franck, M. BUEB Frédéric, M. SOETE Christophe

b. Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire,

DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires : Mme BAEHR Isabelle, M. MARTIN Daniel, M. GERBER Christian

Suppléants : Mme WANTZ Jenny, M. KELLER Franck, M. MATHIS Franck

c. Commission de contrôle

Les trois membres sont désignés comme suit :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après délibération le Conseil Municipal

DESIGNE Mme BAEHR Isabelle, adjointe, membre titulaire pour représenter la commune et M. MARTIN Daniel, adjoint, membre suppléant.

29. INDEMNITE DE REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

ACCORDE au trésorier de Marckolsheim, receveur municipal, pour l'encaissement du produit et le reversement aux propriétaires fonciers, les remises prévues par les textes, à savoir 2 % sur les recettes et 2 % sur les dépenses ;

ACCORDE également au secrétaire de mairie, pour l'établissement de la liste de répartition, une indemnité calculée selon les mêmes critères que celle du receveur.

30. AFFAIRE FONCIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour l'acquisition de la parcelle désignée ci-après :

Section 05 Parcelle n°144/95 4,57 ares lieudit Straengen

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer l'acquisition ;

DEMANDE l'élimination des parcelles pour intégration dans la voirie communale :

Section 05 Parcelle n°144/95 4,57 ares lieudit Straengen

Section 05 Parcelle n°109 4,76 ares lieudit Straengen

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat.

31. REVISION DU LOYER ET DECOMPTE DES CHARGES DU LOGEMENT NORD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision du loyer du logement Nord qui passe à **521,49 €** pour la période du 01/06/2020 au 31/05/2021 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à **834,00 €** pour la période du 01/06/2019 au 31/05/2020 ;

CHARGE le Maire de procéder au remboursement des **66,00 €** d'excédent versé par le locataire pour les charges ;

EN BREF, en séance du 29 juin 2020 le conseil municipal :

34. VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas modifier, en 2020, les taux communaux de la fiscalité directe locale ;

FIXE en conséquence les taux d'imposition communaux des 3 taxes directes locales comme suit :

- **8,14 %** pour la taxe sur le foncier bâti dont le produit attendu est de 75 938 € (+ 5,19 %)
- **39,17 %** pour la taxe sur le foncier non bâti dont le produit attendu est de 20 447 € (+ 2,55 %)
- **17,00 %** pour la cotisation foncière des entreprises dont le produit attendu est de 27 863 € (+ 16,49 %)

PREND ACTE que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation le Conseil Municipal ne votera pas de taux en 2020 ;

PREND ACTE que le produit attendu pour la taxe d'habitation s'élève à 186 958 €, ce qui représente pour la totalité des 4 taxes un montant de 315 146 €.

35. GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT GAZ ET ELECTRICITE - CCRM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité pour :

- Lot 1 : achat de gaz Oui Non
- Lot 2 : achat d'électricité Oui Non

ACCEPTE les termes des conventions constitutives du groupement de commandes

ACCEPTE que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération ;

DESIGNE Mme BAEHR Isabelle pour siéger au sein de la commission d'attribution.

36. PERSONNEL COMMUNAL

a. Remplacement d'un agent indisponible

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE l'engagement d'agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

ETABLIT les contrats sur le fondement du premier alinéa et sont conclus pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

FIXE la durée hebdomadaire de service à celle du titulaire remplacé.

FIXE la rémunération sur la base de l'échelon 1 correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

ETABLIT l'acte d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

b. Agents saisonniers

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter **du 15 au 31 juillet 2020** ;
- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter **du 03 au 21 août 2020** ;

FIXE la rémunération à l'échelon 1 de l'échelle C1 afférent à leur grade

37. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, soumet la liste suivante à l'administration fiscale :

M. ANGST Fabrice	Mme HEPPI Marie-Odile
M. RIDZON Alain	M. NIEDERKORN Jean-Marie
Mme MATHIS Régine	Mme WUERTZER Suzanne
M. ADOLF Maurice	M. LUDWIG Marc
M. BREYSACH Christian	M. ANNECCHINI Alessandro
Mme BECHTEL Denise	Mme HARTMANN Estelle
M. KOCH Alexandre	M. SAINTPAUL Stéphane
M. GAERTNER Jérôme	Mme WIEDEMANN Cloé
Mme WANTZ Jenny	M. KELLER Franck
Mme ADOLF Denise	Mme BAEHR Isabelle
M. SOETE Christophe	Mme DISCHLI Véronique
M. FAHRNER Justin (extérieur)	M. SCHNEIDER Jean-Luc (extérieur)

38. LOTISSEMENT « STADE 3 » : VENTE D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la vente de terrain à bâtir de la 3^e tranche du Lotissement dit « du Stade », à savoir :

➤ M. BOSSHARD Olivier et Mme SCHUWER Elodie– 2 rue de Rouffignac à BINDERNHEIM (67600)

parcelle n°199/26 Section 6 de 3,61 ares lieudit Gatterfeld (11 rue des Ormes)

DIT d'une part, que la vente ci-dessus se fera au prix fixé par la délibération du 13 février 2012 susmentionnée, soit 10.500 €

DIT d'autre part, que la vente ci-dessus se fera par acte notarié à passer pardevant Maître Bettina FRERING, notaire à Muttersholtz, avec la participation éventuelle du notaire désigné par l'acquéreur, les frais étant à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune l'acte de vente ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°014/2020 du 02/03/2020.

39. LICENCE IV

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE l'acquisition de la licence IV aux héritiers de M. SPATZ Robert ;

APPROUVE le prix de 4 000 € ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits au budget 2020.

EN BREF, en séance du 27 juillet 2020 le conseil municipal :

43. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'adjointe Isabelle BAEHR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, ordonnateur,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice considéré, compte qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 068 048,10 €
Dépenses	532 680,47 €
Résultat	535 367,63 €
Résultat reporté de 2018	0,00 €
Résultat Global	535 367,63 €

Section d'investissement :

Recettes	472 667,77 €
Dépenses	463 614,56 €
Résultat	9 053,21 €
Résultat reporté de 2018	- 166 242,82 €
Résultat Global	- 157 189,61 €

Résultats cumulés : 378 178,02 €

CONSTATE les résultats du compte administratif,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de Mme ADOLF Denise, maire sortant.

44. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT STADE 3

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'adjointe Isabelle BAEHR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, ordonnateur,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice considéré, compte qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	300 000,00 €
Résultat	- 300 000,00€
Résultat reporté de 2018	312 922,65 €
Résultat Global	12 922,65 €

Section d'investissement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat	0,00 €
^R Résultat reporté de 2018	- 8 566,00 €
Résultat Global	- 8 566,00 €

Résultats cumulés : 4 356,65 €

CONSTATE les résultats du compte administratif,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de Mme ADOLF Denise, maire sortant.

45. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT LES ACACIAS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de l'adjointe Isabelle BAEHR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, ordonnateur,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice considéré, compte qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	23 906,00 €
Résultat	-23 906,00 €
Résultat reporté de 2018	0,00 €
Résultat Global	-23 906,00 €

Section d'investissement :

Recettes	190 000,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat	190 000,00 €
Résultat reporté de 2018	0,00 €
Résultat Global	190 000,00 €

Résultats cumulés : 166 094,00 €

CONSTATE les résultats du compte administratif,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-avant en l'absence de Mme ADOLF Denise, maire sortant.

46. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian MEMHELD, Maire,

APPROUVE le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2019 par M. AMOUGOU AMOUGOU Pierre, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

47. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT STADE 3

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian MEMHELD, Maire,

APPROUVE le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2019 par M. AMOUGOU AMOUGOU Pierre, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

48. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT LES ACACIAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian MEMHELD, Maire,

APPROUVE le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2019 par M. AMOUGOU AMOUGOU Pierre, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

DECLARE qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

49. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Section d'investissement : 1068

Excédent de fonctionnement **535 367,63 €**

50. SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

– POMPIERS	500 €	
– BADMINTON	350 €	
– MUSIQUE UNION	350 €	MUSIQUE UNION (solde subvention exceptionnelle) 940 €
– APPMA	350 €	
– ASSL	350 €	
– UNION SAINTE CECILE	350 €	
– APEPA	350 €	
– RAYONS DE SOLEIL	350 €	
– RESTOS DU CŒUR (subvention exceptionnelle)	350 €	

- pour les jeunes licenciés du club de Basket Saint Ulrich issus de la commune : 20,00 €/licencié
- pour les jeunes licenciés du Football Club Bindernheim issus de la commune : 20,00 €/licencié

En ce qui concerne les subventions pour les centres de loisirs et les camps de vacances, le conseil municipal décide également de reconduire les montants de 2018, à savoir :

- Association des Voyages Scolaires de Vacances de Sélestat : 20,00 € / enfant participant
- Association Générale des Familles du secteur de Sélestat pour l'organisation d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 2,00 €/jour/enfant
- pour les classes vertes ou de découvertes organisées par l'école communale, et considérant que le Conseil Départemental du Bas-Rhin ne finance plus ces activités scolaires : 12,00 €/jour/enfant

Chaque association devra fournir une liste à jour et détaillée de ses participants ou licenciés.

51. AMENAGEMENT DE LA RUE DE ZELSHEIM/SORTIE DU VILLAGE RD211

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE la réfection du chemin de Zelsheim, l'aménagement de l'entrée d'agglomération Est et la traversée du pont du canal (création voie douce) ;

APPROUVE le projet tel que présenté estimé à 300 000 € HT ;

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du fonds de solidarité communale à hauteur de 32 % du montant HT et dans la limite de 100 000 € ;

AUTORISE le dépôt d'une demande au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel à partir des éléments énoncés ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres (MAPA) relative à la consultation d'un maître d'œuvre ;

DIT que la réfection du chemin de Zelsheim et l'aménagement de l'entrée d'agglomération Est feront l'objet d'une tranche ferme et la traversée du canal sera une tranche conditionnelle.

52. MISE A JOUR DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil Municipal, après délibération

APPROUVE la mise à jour du Document Unique de la commune ;

APPROUVE l'assistance des services du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour dont la prestation est estimée à 2 920 € ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 ;

53. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal, entendu les explications et justifications données, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté et arrêté aux sommes suivantes :

- section de fonctionnement => équilibrée en recettes et en dépenses à : **692 630,00 €**
- section d'investissement => équilibrée en recettes et en dépenses à **1 175 409,00 €**

54. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT STADE 3 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du maire,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement du Stade – 3^e Tranche » tel que présenté, budget qui se résume comme suit :

- section de fonctionnement en suréquilibre
 - en recettes (vente de terrain) **50 827,65 €**
 - en dépenses **8 566,00 €**
- section d'investissement
 - équilibrée en recettes et en dépenses à **8 566,00 €**

55. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LES ACACIAS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du maire,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe « Lotissement des Acacias » tel que présenté, budget qui se résume comme suit :

- section de fonctionnement en suréquilibre
 - en recettes (vente des terrains) **236 910,00 €**
 - en dépenses **80 106,00 €**
- section d'investissement équilibre
 - équilibrée en recettes et en dépenses à **190 000,00 €**

56. REGLEMENT D'UTILISATION DU PARC INTERGENERATIONNEL

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE le règlement dans sa forme et sa rédaction annexé à la présente ;

APPROUVE la diffusion dudit règlement à la population pour information ;

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté afférent.

57. DELEGATION DE FONCTION A UN AGENT

Le Maire informe les élus qu'il convient, dans un souci de bonne administration locale, de donner délégation de fonction en matière d'Etat Civil à Mme Dorine BECK, rédacteur fonctionnaire titulaire, qui exerce les fonctions de secrétaire de mairie de la commune de BINDERNHEIM.

Ainsi elle pourra exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'officier de l'Etat Civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, l'enregistrement des PACS (nouvelle déclaration, modification ou dissolution) pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés, comporteront la seule signature du secrétaire de mairie, lequel pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes et ce à compter de ce jour.

58. DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DE L'ATIP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE M. MEMHELD Christian en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

59. ETANG LIEUDIT RUSTMATTEN

Le Conseil Municipal

DECIDE de faire un état des lieux de l'étang.

62. REFECTIION CHEMIN ZELSHEIM, AMENAGEMENT ENTREE AGGLOMERATION EST ET TRAVERSEE DU CANAL : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021

Après délibération, le Conseil Municipal

APPROUVE la réfection du chemin de Zelsheim, l'aménagement de l'entrée d'agglomération Est et la traversée du canal

APPROUVE le plan de financement prévisionnel sur la base des montants fournis par l'étude de faisabilité ;

SOLLICITE une subvention de 25 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant réception du dossier par la Préfecture ;

63. LOTISSEMENT « LES ACACIAS » : VENTE D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la vente de terrain à bâtir, à savoir :

M. KLEIN Grégory – 50 rue d'Ebersmunster à HILSENHEIM (67600)

parcelle n°231/2 Section 6 de 4,95 ares lieudit Gatterfeld – lot n°1

DIT d'une part, que la vente ci-dessus se fera au prix fixé par la délibération du 10 décembre 2018 susmentionnée, soit 10 500 € HT l'are, frais d'agence en sus d'un montant de 4 697 € TTC ;

DIT d'autre part, que les ventes ci-dessus se feront par actes notariés à passer pardevant Maître Bettina FRERING, notaire à Muttersholtz, avec la participation de Maître Benjamin MOREAU, notaire à Chatenois, désigné par l'acquéreur, les frais étant à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune l'acte de vente.

64. REVISION DU LOYER ET DECOMPTE DES CHARGES DU LOGEMENT SUD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision du loyer du logement Sud qui passe à **622,26 €** pour la période du 01/08/2020 au 31/07/2021 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à **1 375,52 €** pour la période du 01/08/2019 au 31/07/2020 ;

CHARGE le Maire de recouvrer la somme de **175,52 €** dus par le locataire pour les charges ;

DECIDE de refaire un point sur les charges d'ici l'année prochaine pour un éventuel ajustement du montant mensuel.

65. DECISION MODIFICATIVE N°01/2020 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe les élus que des ventes de bois ont été indûment enregistrées en 2019 et en 2020. La trésorerie sollicite l'annulation, cependant pour le titre de 2019 il s'agit d'une annulation sur exercice antérieur et le chapitre ne dispose pas de crédits suffisants pour être enregistrée. A cet effet, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement

- 022 : - 2 100 €

- 673 : + 2 100 €

APPROUVE les virements de crédits susmentionnés ;

66. ETANG LIEUDIT RUSTMATTEN

Le Conseil Municipal

DECIDE de louer l'étang ;

DECIDE de remettre en état la parcelle et notamment les arbres avant toute location ;

REPORTE les autres points à une prochaine séance.

67. FERMAGES : CESSIION DE BAIL

Le Conseil Municipal

APPROUVE la cession du bail de M. KELLER Pascal à la SCEA Schristians ;

DIT que les conditions du bail du 22/10/2018 continuent de s'appliquer sans modifications hormis le bénéficiaire.

EN BREF, en séance du 02 novembre 2020 le conseil municipal :

70. REFECTION CHEMIN ZELSHEIM, AMENAGEMENT ENTREE AGGLOMERATION EST ET TRAVERSEE DU CANAL : ATTRIBUTION DUMARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'offre de LBSH Ingénierie de NIEDERNAI ;

APPROUVE le taux de rémunération de 2,95 % correspondant à 8 850,00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents afférents et notifier la présente décision ;

71. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE du contenu du règlement intérieur ;

APPROUVE le règlement tel que présenté.

72. AFFAIRE FONCIERE RUE DES ROSEAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour l'acquisition des parcelles désignées ci-après :

Section 04	Parcelle n°189/36	0,09 ares
Section 04	Parcelle n°187/36	0,01 ares

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer l'acquisition ;

DEMANDE l'élimination des parcelles susmentionnées pour intégration dans la voirie communale ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat.

73. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2022

Le Maire donne la parole à M. GERBER Christian, adjoint en charge de la forêt. Ce dernier explique que l'état d'assiette des coupes 2022 a été anticipé sur 2021. En effet, en raison du très grand nombre de frênes sur les parcelles concernées, à savoir la n°10 et 11, la coupe sera finalement prévue en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND NOTE de l'information donnée par l'adjoint GERBER Christian ;

DECIDE de traiter l'état des coupes au point suivant : programme des travaux des coupes 2021.

74. PROGRAMME DES TRAVAUX DES COUPES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

APPROUVE le programme des travaux dans son ensemble pour l'année 2021 tel que proposé ;

DONNE également son accord pour que ces bois soient vendus éventuellement dans le cadre d'une vente groupée ;

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

75. LOCATION TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal

APPROUVE la location de 4 ares environ au lieudit Hinterfeld section 3 parcelle 49 (en partie) à M. SAINTPAUL Stéphane, représentant de SAINTPAUL Espaces Verts,

FIXE le prix de la location annuelle à 250 €, revalorisé chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages – base 100 de 2015) ;

FIXE la durée de location à 1 an à compter du 16 novembre 2020, renouvelable par tacite reconduction ;

DIT que les feux sont interdits sur place et que l'accès devra continuellement être clôturé et cadenassé ;

CHARGE le Maire de notifier la présente à M. SAINTPAUL Stéphane et à M. BERTSCH Jean-Marie ;

AUTORISE le Maire à rédiger et à signer le contrat de location.

78. INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR

Après avoir en avoir débattu, le Conseil Municipal

DECIDE d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R. 421-27 du Code de l'Urbanisme ;

RAPPELLE que les travaux de démolition visés ci-dessus devront faire l'objet d'une décision favorable préalable à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire communal ;

RAPPELLE que sont dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R. 421-29 du Code de l'Urbanisme ;

PRECISE que la présente délibération sera applicable pour toutes démolitions à compter du 1^{er} janvier 2021.

79. ETANG RUSTMATTEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'appel d'offres comme mode de location ;

DIT que la location débutera le 1^{er} mars 2021 pour s'achever le 28 février 2030 ;

PRECISE qu'une visite préalable de l'étang sera obligatoire avant le dépôt d'une offre ;

APPROUVE le règlement de participation à l'appel d'offres ;

CHARGE le Maire de diffuser la consultation par tous les moyens de communication dont dispose la commune ;

80. PRESTATION D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE de retenir la société DERICHEBOURG de Illkirch-Graffenstaden pour l'entretien des bâtiments communaux (mairie et école) à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an ;

APPROUVE l'offre pour la mairie à 159,40 € HT mensuel et pour l'école à 644,21 € HT mensuel ;

APPROUVE l'offre pour la vitrerie mairie à 38,77 € HT mensuel et pour la vitrerie école à 19,11 € HT mensuel ;

APPROUVE le recours à la société DERICHEBOURG dans le cadre de remplacement ponctuel en cas d'absence de l'ATSEM conformément aux conditions qui seront prévues dans le contrat ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat ;

81. DECISION MODIFICATIVE N°02/2020 BUDGET PRINCIPAL

Les élus sont informés qu'afin de pouvoir récupérer la participation de la Communauté de Communes pour les travaux d'éclairage public (rue de Neunkirch et parking) il est nécessaire de régulariser la part du FCTVA. En effet, les dépenses liées à l'éclairage public ont été indûment déclarées et une partie du FCTVA perçue en 2019 et en 2020 doit être remboursée à la Préfecture. Concernant l'année 2019, il s'agit d'une annulation sur exercice antérieur et le chapitre ne dispose pas de crédits suffisants pour permettre cette opération. A cet effet, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Section d'investissement (dépenses)

- 020 : - 900 €

- 10222 : + 900 €

Par ailleurs, suite à quelques régularisations d'intérêts sur les emprunts en cours, il est nécessaire d'ajouter des crédits sur le compte en question :

Section de fonctionnement (dépenses)

- 022 : - 500 €

- 66111 : + 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les virements de crédits susmentionnés ;

82. DECISION MODIFICATIVE N°01/2020 BUDGET ANNEXE STADE 3

Le Maire informe les élus que des opérations comptables sont nécessaires afin de pouvoir clôturer le budget. Cela comprend notamment du stock à hauteur de 8 566 € pour lesquels il faut exécuter les mouvements de crédits suivants afin d'être intégré au résultat :

Section de fonctionnement - dépenses

- 023 : - 8 566 €

- 603-042 : + 8 566 €

Section d'investissement - recettes

- 021 : - 8 566 €

- 3354-040 : + 8 566 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les virements de crédits susmentionnés ;

83. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT STADE 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la clôture du budget annexe lotissement Stade 3 au 1^{er} janvier 2021 ;
AFFECTE les résultats du lotissement au budget principal ;
CHARGE le Maire d'en informer les services fiscaux étant donné que le lotissement est assujéti à la TVA.

84. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : Pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, est appliqué le tarif plafond prévu par l'article R. 20-52 du Code des Postes et Communications Electroniques, à savoir pour l'année 2020 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m ²
Décret 2005-1676	40,00 €	30,00 €	20,00 €
Actualisation 2020	55,54 €	41,66 €	27,77 €

ARTICLE 2 : Ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures, pour ces dernières, les nouveaux tarifs sont notifiés aux permissionnaires.

ARTICLE 3 : Pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata temporis, selon le principe suivant : le paiement des redevances est intégralement dû au titre du mois pour toute occupation constatée au 1^{er} de chaque mois.

ARTICLE 4 : Le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette annuel.

ARTICLE 5 : Pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées avec application des tarifs plafond fixés par l'article R. 20-52 du code des postes et communications électroniques, et révisés comme défini à l'article R.20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

ARTICLE 6 : D'autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

ARTICLE 7 : Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70323.

85. INDEMNITE DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION IRRÉGULIERE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**

Article 1 : d'instaurer le principe d'une indemnisation de la Commune par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages de communications électroniques pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.

Article 2 : de faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé de la redevance qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière pour les années susvisées.

Article 3 : d'autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

86. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire,
DESIGNE comme membres titulaires : M. MARTIN Daniel - M. MOSSER Jean-Noël - M. LUDWIG Marc
DESIGNE comme membres suppléants : M. WOLLENBURGER Laurent - M. WOLLENBURGER Nicolas
CHARGE le maire d'en informer le président de l'association foncière.

87. AFFAIRE FONCIERE RUE DES ROSEAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE l'acquisition des parcelles désignées ci-après :

Section 04	Parcelle n°189/36	0,09 ares
Section 04	Parcelle n°187/36	0,01 ares

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Me Bettina FRERING, notaire à Muttersholtz, afin d'enregistrer l'acquisition ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ;

DEMANDE l'élimination des parcelles susmentionnées pour intégration dans la voirie communale ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°72/2020 du 02 novembre 2020

ECOLE

PS et MS



GS et CP



L'année scolaire a débuté le mardi 1^{er} septembre et le protocole sanitaire mis en place à la fin de l'année scolaire passée est toujours en vigueur. Les classes sont organisées pour garder une certaine distanciation physique et les gestes barrières continuent à être respectés.

Cette année, Madame Valérie BOSAL a en charge la classe des petits et moyens soit 27 élèves, Mme Rachel JEHL-MEYER et Mme Marie-Rose Billand la classe des grands et le CP soit 22 élèves. Madame Armelle SPATZ et Madame Tiffany MOIOLI sont les ATSEM de ces deux classes.

Madame Marie-Rose BILLAND et Mme Julie Weber ont en charge de la classe de CE1 et CE2 soit 23 élèves Madame Sophie CORTINOVIS a en charge la classe de CM1 et CM2, soit 19 élèves et sera déchargée le vendredi par Madame Lucile MOGE.

Mme Anne OBRECHT continue son travail au sein de l'équipe.

L'effectif global de l'école se maintient avec un effectif total de 91 élèves.

CE



CM



PAROISSE

Le Conseil de Fabrique de l'église de Bindernheim a poursuivi les travaux de restauration d'œuvres patrimoniales importantes durant toute l'année 2020 :



Mars 2020 :

Retour de la statue de la vierge à l'enfant (XIXème siècle), après plusieurs mois de travaux. Le restaurateur, M. KARPENKO a réinstallé les accessoires manquants (le sceptre et la couronne) et effectué une remise en couleur agrémentée d'une dorure.

Juin 2020 :

Retour des toiles restaurées de la Vierge Marie (XIXème siècle) et de la représentation de Saint Louis de Gonzague (XVIIIème siècle).

La Vierge Marie est représentée sur le point d'enfanter. C'est une interprétation inspirée de l'Apocalypse de Saint-Jean. Le restaurateur a mené un ouvrage minutieux : Il lui a fallu par exemple une semaine de travail pour traiter les yeux de la vierge. Le résultat est exceptionnel. L'intensité des couleurs a rejailli du passé.



Quant au médaillon du haut de l'autel latéral gauche, il représente Saint-Louis de Gonzague, jeune prêtre italien. Il est venu en aide aux pestiférés de Rome au XVIème siècle. Lui-même mourut de la peste à 23 ans.

Plus d'information à propos des œuvres sur le site : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/oeuvres-de-l-eglise-saint-ulrich-de-bindernheim>

ASSOCIATIONS

Association des Donneurs de sang

Une Année 2020 perturbée, des temps difficiles, mais une grande satisfaction pour l'équipe, **les donneurs de sang étaient présents à toutes nos collectes.**

L'EFS (L'Etablissements Français du Sang) les remercie chaleureusement.

Bravo à tous les premiers dons pour avoir osé tendre leur bras pour cette poche si précieuse aux malades.

Les dons étaient : 1 Avril 48 Donneurs dont 5 premiers dons à Bindernheim
3 Juin 46 donneurs dont 2 premiers dons à Witternheim
5 Août 56 donneurs dont 5 premiers dons à Bindernheim
30 Sept. 64 donneurs dont 8 premiers dons à Witternheim
2 Déc. 68 donneurs dont 5 premiers dons à Bindernheim



Nous espérons pouvoir reprendre les collations en 2021 pour changer des plateaux repas, quand le problème Covid sera derrière nous, en attendant nous continuerons à respecter les consignes.

Protégez-vous.

Notez les dates des collectes 2021 :

7 Avril	à BINDERNHEIM	de 17 heures à 20 heures
2 Juin	à WITTERNHEIM	"
28 Juillet	à BINDERNHEIM	"
6 Octobre	à WITTERNHEIM	"
1 ^{er} Décembre	à BINDERNHEIM	"



L'équipe distribuera les tracts avant chaque collecte pour rappeler que les malades ont besoin de vous et de cette poche de sang.

Aux Jeunes et moins Jeunes qui sont en Bonne santé, nous vous attendons.

LE SANG C'EST LA VIE

Bonne Année, Bonne Santé, Protégez-vous.

S'BINDRER CARNET

(70 ANS ET PLUS)

ANNIVERSAIRES

Mois de janvier :

04.01.1942 Mme HOEGY Jeanne née SCHWEIN
09.01.1950 Mme WOLFF Anne Marie née
KESSENHEIMER
10.01.1937 M. RIDZON Georges
18.01.1948 M. IMBS Jean-Paul
27.01.1948 M. UEBER Antoine
25.01.1942 Mme LAEMMEL Annette née ECK
28.01.1940 Mme MIESCH Marie-Louise
29.01.1943 M. BESSEUX Jean

Mois de mars :

01.03.1936 Mme ADOLF Bernadette née EBER
01.03.1936 Mme KUTT Léonie née HAEGELI
02.03.1937 Mme HERR Irène née ALBRECHT
13.03.1927 M. ANGST Robert
14.03.1950 Mme SUTY Marianne
16.03.1933 Mme OBRECHT Juliette née SIEGEL
21.03.1940 Mme HAERREL Yvette
21.03.1950 Mme KRETZ Pierrette née GASCHY
21.03.1951 Mme SCHMITT Fernande née ALEXANDRE
24.03.1941 M. CHEVASSU Alphonse
28.03.1935 Mme ADOLF Mariette née HOFFER

Mois de février :

02.02.1947 Mme WOLLENBURGER Marie Antoinette
née RISCH
06.02.1937 M. HOFFER André
08.02.1948 Mme. ADOLF Marie Sylvette
08.02.1940 Mme WOLLENBURGER Marie née SIMLER
12.02.1949 Mme ROHMER Jacqueline née SCHALLER
19.02.1946 Mme ACKERER Marie-Christine née SIEGEL
20.02.1939 Mme KORMANN Rose née SCHALK
21.02.1951 M. SCHALK Roger
22.02.1933 M. SCHALK André
26.02.1948 Mme JOUGNOT Liliane née HAUSS
26.02.1949 Mme UEBER Angèle née SIMLER
27.02.1942 Mme HOFFER Irène née JAEGLI

Mois d'avril :

05.04.1932 Mme CRIQUI Suzanne
17.04.1950 Mme WOLLENBURGER Jacqueline née
SPITZ
21.04.1950 Mme EDEL Suzanne née BATZENHOFFER
26.04.1944 Mme SCHMITT Marie Thérèse née BENTZ
26.04.1951 M. ECK Jean-Paul
28.04.1949 M. BORTOT Joseph

NAISSANCES



Enola, Camille, Auguste, Emy, Ethan, Lalie, Anna, Tinaël, Adèle, Emilio, Mila, Enola, Pauline, Pierrot, Sami font le bonheur dans leur famille respective.

MARIAGES



Nous avons eu le plaisir de célébrer 6 mariages et d'honorer 1 noce de diamant et 2 noces d'or.
Nous exprimons à tous toutes nos félicitations



DECES

Nous déplorons malheureusement 22 décès en 2020. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles touchées et les assurons de toute notre sympathie

Vous trouverez plus de renseignements sur la page « S'Bindrer carnet - retro 2020 »



S' BINDERER CARNET

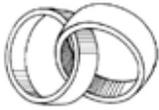
Retro 2020

La cigogne a déposé de beaux petits cadeaux dans les roses et les choux de quelques familles de notre village

MOSSER Enola	le 01.03.2020 au 17a rue de la Dordogne
SCHMITT Camille	le 21.03.2020 au 9 rue du Leh
MEMHELD Auguste	le 26.04.2020 au 4 Impasse de la source
PLUMERE Emy	le 29.04.2020 au 8 rue des pommiers
NERET Ethan	le 07.05.2020 au 12 rue des Reines-Claudes
HOLLINGER Lalie	le 06.07.2020 au 19 rue de Wittisheim
WODLING Anna	le 06.07.2020 au 6 rue des Ormes
CLAUDE Tinaël	le 19.07.2020 au 1 rue des Reines-Claudes
LAEMMEL Adèle	le 26.07.2020 au 2 rue des Abricots
SPATZ Emilio	le 03.08.2020 au 14a rue de Diebolsheim
MUNCHENBACH Mila	le 04.08.2020 au 2 Impasse de la source
ECKEL Enola	le 09.09.2020 au 6a rue de Rouffignac
BRUNORI Pauline	le 21.10.2020 au 6 rue des sapins
KIENER Pierrot	le 29.10.2020 au 28A rue du sel
PINTO Sami	le 20.11.2020 au 10 rue de l'étang



Des couples se sont unis par le mariage. Félicitations, et tous nos vœux de bonheur.



11.07.2020	DEPP Romuald et DITSCH Ophélie
22.08.2020	SCHWEY Christophe et MARTIN Mélanie
05.09.2020	VINCI Anthony et SPIRGEL Laurence
05.09.2020	DAVID Jérôme et SPATZ Davinia
05.12.2020	BREISTROFFER Quentin et HUBNER Virginie

Noces de diamant

25.04.1960 **M. et Mme LUDWIG Sylvain**

Noces d'or

22.05.1970 **M. et Mme UEBER Antoine**
08.08.1970 **M. et Mme CHEVASSU Alphonse**

Le malheur a frappé certaines familles de notre village.

Nous leur présentons nos condoléances les plus sincères et leur assurons l'expression de notre profonde sympathie.



Mme EHRHARDT Marie Claire le 24.01.2020 à Saint-Pierre
Mme EBERHARD née FOELLER Paulette le 09.02.2020 à Sélestat
M. SCHMITT Pierre le 28.03.2020 à Sélestat
M. VELTEN Daniel le 04.04.2020 à Haguenau
M. CHEVASSU Richard le 11.04.2020 à Courseulles-sur-Mer
Mme GARGOWITSCH Christine née REMETTER le 12.04.2020 à Hilsenheim
M. KNOPF Jean le 17.04.2020 à Obernai
Mme BRUY née DEMOUGIN Bernadette le 18.04.2020 à Barr
Mme SCHUWER Blanche née KRETZ le 29.04.2020 à Benfeld
Mme BECHTEL Marthe née SCHMITT le 02.05.2020 à Obernai
M. KRETZ Robert le 05.05.2020 à Bindernheim
Mme PARAGE Joséphine née GARGOWITSCH le 24.05/2020 à Obernai
M. BREST Roger le 26.06.2020 à Strasbourg
Mme SCHMITT Alice née ANGST le 04.07.2020 à Schirmeck
M. REES Daniel le 06.07.2020 à Bindernheim
Mme ADOLF Irène le 07.07.2020 à Strasbourg
Mme BRAUN Paulette née SCHRODI le 15.09.2020 à Colmar
Mme ADOLF Marie Madeleine née DISCHLI le 09.10.2020 à Sélestat
M. LUDWIG Sylvain le 02.11.2020 à Obernai
M. MARTIN Jean-Paul le 09.11.2020 à Erstein
M. YUCEMEN Murat le 27.11.2020 à Bindernheim
M. CIAPA Bruno le 26.12.2020 à Sélestat

Comme il est de coutume, la commune a offert cette année le traditionnel panier garni aux grands séniors qui ont eu la joie de fêter soit leurs 80, 85, 90 ou 95 ans.

95 ans

Mme SIEGEL Lucie née **MERTZ** le 15.05.1925



Mme SOSSLER Sophie née **SCHMITT** le 23.08.1925



85 ans

Mme ADOLF Mariette
née **HOFFER** le 28.03.1935



M. MEMHELD Pierre
né le 20.06.1935



M. KUTT René
né le 12.07.1935



M. HOFFER Rémy
né le 14.07.1935



Mme GOETZ Pierrette
née **SIMLER** le 11.09.1935



M. HORNUNG Joseph
né le 12.10.1935



80 ans

Mme MIESCH Marie-Louise
née le 28.01.1940



Mme WOLLENBURGER Marie
née **SIMLER** le 08.02.1940



Mme HAERREL Yvette
née le 21.03.1940



Mme MARTIN Alphonsine
née **SPATZ** le 27.09.1940

Mme KIENER Constance
née **IMBS** le 12.11.1940

